

C.R. Commission Blanchet

- Mercredi 15 décembre 2021 -

ID-Fo était représenté par **Philippe REBISCHUNG (DD67) et Anne LIVET (SA)**.

Rectrice :

- ❖ Consciente :
 - des tensions auxquelles sont exposés les Perdirs
 - des conditions d'exercice difficiles, de leur dégradation
 - de l'état de fatigue, d'épuisement des Perdirs
 - de la charge mentale reposant sur les Perdirs
- ❖ Remercie les DASEN, M. Rottier, les chargés de prévention violence pour leur présence auprès des perdirs
- ❖ Repos nécessaire durant les 15 jours de vacances

ODJ :

1. Carré régalien : compte rendu du COPIL

4 piliers (les valeurs de la République - la prévention de la radicalisation - la lutte contre les violences - la lutte contre le harcèlement scolaire)

⇒ Les mettre en place dans le cadre des CESC ou CESCE

5 équipes (cf. infographie académique)

2^{ème} COPIL s'est tenu hier :

- Loi du 24/08/21 : confortation du respect des principes républicains (ex. nouveau délit : entrave à la profession d'enseignant. Il permet un cadre juridique et une protection renforcée)

=> un diaporama simplifié déclinant les apports spécifiques à l'EN va être adressé aux CE

- Plan de formation
- Engagement 4 du Grenelle

- Mise en œuvre programme Phare. 47% des collèges cette année et le reste + les lycées l'année prochaine.
- Formation à la laïcité : programme de formation sur 4 ans. ¼ des personnels de l'académie ont été formés cette année.
- Nécessité de l'identification de toutes les transgressions du cadre républicain. Il faut être vigilant aux signaux faibles. Réflexion à une veille au niveau infra-académique (bassins). Ce pourrait être un moyen de croiser les regards entre chefs d'établissement du même bassin.
- Le carré régalien est la base qui assure la sécurité et la protection. Il faut néanmoins le dépasser pour avoir une vision positive d'un établissement. Les équipes du rectorat sont là pour accompagner les établissements et les équipes en difficulté.

2. Evaluation des personnels de direction

DRH : circulaire a été envoyée avec les fiches de postes et la détermination des objectifs. Les guides n'ont pas encore été reçus du ministère, l'académie travaille sur ses propres documents. Une note spécifique va être adressée aux personnels concernés par l'ancienne évaluation. Une information individuelle a été faite aux Perdirs concernés par la nouvelle évaluation.

⇒ Dispositif transitoire qui a nécessité la création d'un parcours de formation pour les perdirs

Quid si problèmes/tensions entre chef et adjoint : en faire part au DASEN, les OS peuvent aussi attirer l'attention du DASEN si l'adjoint n'«ose» pas le faire lui-même.

Quid si lettre de mission expirée : fixation d'objectifs par le n+1 pour l'année scolaire mais aussi pluriannuels.

⇒ **Webinaire à venir début janvier pour répondre aux questions pratiques des CE**

Rectrice : Réécriture du projet d'académie prévue à partir du mois de janvier (si les conditions sanitaires ne viennent pas tout perturber) => cela pourra aussi servir de base pour le choix des objectifs, tout comme les auto-évaluations faites par les EPLE.

3. Grenelle de l'éducation : mesures de revalorisation

Engagement 1 : mieux reconnaître financièrement l'investissement des personnels

SG :

Revalorisation de l'IF2R : part F

2 paliers : 2021 : augmenter la part des chefs en moyenne de 20% sauf pour ceux de cat 4Ex
 2022 : chefs et adjoints : augmenter la part des chefs en moyenne de 12% et celle des adjoints de 13% (sauf pour ceux de cat 4Ex)

Revalorisation de l'IF2R : part R

⇒ Versement annuel à présent puisque l'évaluation est annuelle.

En 2024, tous les Perdurs seront sur ce nouveau régime.

Coût de ses mesures : 2021 (7,9 millions d'€ ; 2022 : 12,9 millions d'€ et 2023 : 3,4 millions d'€)

Selon leur évaluation, pour les 2 viviers (chefs et adjoints), il y aura 3 catégories :

- Bon : 75% des effectifs
- Très bon, excellent : 15% des effectifs
- Exceptionnel : 10% des effectifs

⇒ Communication à venir en direction de tous les Perdurs

4. Questions diverses

- Article 41 de la loi du 24/08/21 : adjoints gestionnaires passant aux collectivités territoriales
=> fortes inquiétudes et refus des Perdurs qui ont été remontées au 1^{er} ministre par toutes les OS au niveau national
- Calendrier des évaluations des établissements difficilement tenable pour certains ?
Des adaptations ont été autorisées sur demande (surtout pour les gros établissements) mais attention car le bac débute dès le mois de mars, ce qui induit moins de disponibilités des équipes et des Perdurs. Les établissements concernés ont ainsi proposé une autre date que celle du 7 janvier et celle-ci a été validée en lien avec les services académiques.
Elle concerne aussi les parents et les élèves, ceux-ci ne seront plus aussi enclin à y participer à la fin de l'année.
L'auto-évaluation est au service de la rédaction d'un nouveau projet d'établissement.
Les évaluateurs externes seront réunis au retour des vacances par la rectrice et les DASEN lors d'un webinaire afin de poser le cadre. Des échéances (et non des dates !) ont été fixées.
Pour la rentrée prochaine, le travail pourra être entrepris dès le mois de septembre, les établissements seront informés avant le mois de juillet.
⇒ L'évaluation des EPLE doit gagner en sens car c'est un levier important.
- Dérégulation des PFMP : rumeur qu'elles soient transformées en stages professionnels, pas d'informations précises pour le moment, nécessité d'attendre.
- Voyages scolaires : par précaution, la rectrice invite à reporter les voyages, d'ailleurs, les échanges Erasmus sont reportés après les vacances d'hiver.